

## DELIBERATION

### CFVU-069-2015

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;  
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers,  
Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 3 d cembre 2015.

**Objet de la d lib ration :** UEL football ga lique

**La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 7 d cembre 2015 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :**

L'UEL football ga lique est approuv e.

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit .

**A Angers, le 15 d cembre 2015**

Le Vice-pr sident CFVU

**Didier PELTIER**

La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **10 d cembre 2015**

## 7. UEL Football gaélique – vote

### FOOTBALL GAELIQUE Campagne 2015/2016 - Création

**Semestre(s)** : 2, 4, 6, Dates prévisionnelles du 18/01/2016 au 31/03/2016

**Composante organisatrice** : SUAPS

**Volume horaire (évaluation incluse)** : 16

**Modalités d'évaluation** : contrôle continu oral et écrit

**Responsable pédagogique** : PROUCHET Patrice

**Localisation des enseignements** : Autre lieu à préciser ultérieurement

**Capacité d'accueil** : 18, Seuil minimum d'ouverture : 1

**Enseignement prévu le** : Selon activité SUAPS

**Heures** : CM :0, TD : 16, TP :0

**Public(s) non concerné(s) par cette UEL** : **Compétences pré-requises** : aucune

**Compétences à acquérir** : Cf fichiers PDF « Acquisitions attendues » sur Moodle

#### **Dispositions prévues pour les étudiants dispensés d'assiduité :**

Épreuve finale à condition de s'être fait connaître physiquement à l'enseignant de l'activité et d'avoir pris connaissance des dates et contenus de cette épreuve.

#### **Dispositifs et pratiques pédagogiques :**

Pour pouvoir être évalué, obligation de 9 présences (1.5 h) évaluations incluses.

Épreuve d'évaluation intégrée : Sur une ou plusieurs situations définies par l'enseignant, durant les 9 cours obligatoires sont évalués :

- les apprentissages de différentes natures réalisés (techniques, tactiques, physiques, cognitifs)
- les progrès réalisés par rapport à son niveau de départ
- la capacité à échanger, à mutualiser les savoirs dans les cours entre pairs et à tuteurer pour les spécialistes.

Les objectifs à atteindre dans les différentes acquisitions seront modulés en fonction du niveau de pratique de départ de l'étudiant. Ce niveau est défini par l'enseignant.

Épreuve d'évaluation finale : Sur une situation de référence qui caractérise l'activité et lors du dernier (voire avant dernier) cours du semestre, est évaluée :

- la production d'une prestation individuelle au sein d'un collectif la plus efficiente possible (rapport entre ses moyens et l'objectif à atteindre)

#### **Informations complémentaires :**

ATTENTION : vérifier que l'activité choisie est compatible avec votre emploi du temps du semestre !

L'UEL FOOTBALL GAELIQUE (dans la mesure où elle a été validée) ne peut être prise qu'une fois sur le cursus licence.

En cas de dispense médicale durant le semestre, des dispositifs particuliers sont mis en place afin de permettre une pratique adaptée et/ou un passage des évaluations sur dossier et oral.

CFVU\_20151207